

Réunion d'information du mouvement de mutation des agents de catégorie C au 01/09/2022

L'administration nous convie à une réunion informative sur la confection du mouvement de mutation de catégorie C ce jour.

Cette réunion est censée remplacer les CAP nationales de mutation.

La loi de transformation de la fonction publique, les lignes directrices de gestion ont en outre supprimé les CAP de mobilité et de promotion.

L'objectif des suppressions des CAP est d'en finir avec les droits et garanties des agents de la fonction publique. Elles ont été remplacées par des éditions de lignes directrices ministérielles en matière d'affectation et de promotion révisables tous les ans, détachements d'office, interministérialité forcée, recrutement de contractuels sur des missions pérennes...

À la DGFIP, les attaques en matières de droits et garanties pour les personnels sont radicales.

Sur les 2 dernières années, l'administration remet en cause la règle de l'ancienneté administrative et des règles de mutations. Pour exemple, au niveau de la catégorie A, 33 % des postes sont aux choix des directeurs locaux (profilage), recours massifs à l'emploi de contractuels.

LA CGT CONDAMNE

La mise en place de la loi de transformation de la fonction publique qui casse les statuts des fonctionnaires. Elle en exige le retrait.

La mise en place du Nouveau Réseau de Proximité qui par la suppression de service entier sur des communes, la fermeture et le regroupement massifs de services détruit le maillage territorial de la DGFIP. Cela participe activement aux suppressions massives d'emplois dans notre administration. Elle en exige l'arrêt immédiat.

La CGT porte une toute autre conception pour une fonction publique au service de la satisfaction des droits et des besoins fondamentaux des citoyens dans une logique de développement, articulant les progrès économiques, sociaux et environnementaux pour le plus grand nombre.

La CGT Finances Publiques revendique le rétablissement des CAP de mutations de pleines exercices, instances paritaires de contrôle et de défense individuelle dans un cadre collectif. Elle exige la transparence pour les agents dans la confection des mouvements de mutations et de premières affectations, des règles d'affectations fines dès le mouvement national (résidence mission/structure) et la fourniture aux élus des documents ayant servi à confectionner les mouvements.

L'administration à sorti son mouvement de mutation au 1^{er} septembre 2022, il fait ressortir une situation des effectifs déficitaire de 3462 agents de catégorie C avec la totalité des directions en sous effectif.

L'administration a recruté 805 lauréats en externes, 121 en internes pour la catégorie C administratif. Elle a appelé ensuite une 1^{ère} tranche de 310 personnes et une 2^{ème} tranche de 350 sur la liste complémentaire externe. Cette année encore, le recrutement d'agent C en interne est en dessous des possibilités au motif que le niveau des copies était insuffisant selon l'administration. Soit un recrutement total de 1596 stagiaires.

L'appel à l'activité de 1596 lauréats des concours de catégorie C ne comblera pas le sous-effectif de 3462 agents.

De plus au niveau des informations qui remontent de l'ENFIP de très nombreux lauréats C auraient déjà renoncé au concours avant même de connaître leur affectation. Cela montre le peu d'attractivité que la DGFIP envoie au monde du travail aujourd'hui (rémunération insuffisante etc). Par la suite, comme tous les ans de nombreux stagiaires non satisfaits par une affectation dans le cadre de la priorité familiale vont renoncer aux concours.

Cette situation déficitaire d'agents va encore s'aggraver avec les départs en retraite d'ici la fin de l'année.

L'administration, n'a pas recruté à la hauteur de la pénurie en emplois à la DGFIP. Elle aurait du prévoir des recrutements de haut niveau en fonction des besoins des services.

Ceux qui souffrent dans les services de cette situation catastrophique des effectifs pour exercer leur mission et faire leur travail se sont toujours les mêmes, les agents comme d'habitude.

Pour toutes ces raisons la CGT Finances Publiques exige l'appel immédiat de la totalité de la liste complémentaire du concours de catégorie C.

Nous tenons à dénoncer la situation catastrophique pour les agents en attente d'une mutation dans le cadre de la priorité sur les départements de la Réunion, de la Martinique, de la Guadeloupe, de la Haute-Garonne et du Nord. Ces collègues se trouvent dans des situations très compliquées pour gérer leur vie familiale et souvent dans des situations financières difficiles. Malheureusement, des situations d'agent vont devenir dramatiques d'ici peu. Pour exemple sur la Réunion, 110 prioritaires en attente de mutation après le mouvement. Sur le Nord, 21 prioritaires en attente de mutation alors qu'il a un sous-effectif d'agent de 38 sur ce département. A cela, il faudra ajouter les lauréats en première affectation qui n'auront pas d'affectation en 2022 sur ces départements et qui déposeront une demande de mutation en prioritaire pour l'année prochaine. Sur le département de la Haute-Garonne, 3 collègues n'ont pas obtenu une mutation en prioritaire alors que le département est en sous effectif de 30 agents et de fait aucune demande de mutation a été faite en convenance personnelle par l'administration.

La CGT Finances Publiques demande que les collègues soient affectés dès lors que le département demandé est déficitaire afin de contenter plus d'agents en situation difficile et leur permettre de gérer leur vie familiale au mieux.

